

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/921.../F/2025-2026 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL D'INTERPRETATION

DATE DE PUBLICATION : LE 23.../2.../2025

DATE D'OUVERTURE DES OFFRES : LE 14.../10.../2025

Objet

1. Le Ministère des Affaires Etrangères, de l'intégration Régionale et de la Coopération au Développement invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la Fourniture du matériel d'interprétation

Financement du marché

2. Le Ministère des Affaires Etrangères, de l'intégration Régionale et de la Coopération au Développement compte financer l'exécution de ce marché par le biais du Budget Général de l'Etat, exercice 2025-2026.

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AOON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Le matériel de bureau est à livrer dans un délai maximum de trente jours (30 jours) après la signature de la lettre de marché par toutes les parties.

Conditions de participation

5. La participation au marché est ouverte à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

6. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 du Code des Marchés Publics.

Consultations et acquisition du dossier d'appel d'offres.

7. Le dossier d'appel d'offres peut être consulté et/ou retiré à la Direction Générale de l'Administration et de Gestion sise au bâtiment principal du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement (Boulevard de la Liberté), RoheroI, Bujumbura, Téléphone : 2223451 moyennant le paiement d'un montant de cinquante mille francs burundais (50.000 FBU) à verser au compte n°CC10003 ouvert à la BRB au nom de l'OBR. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission rédigé suivant le modèle annexé, inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

8. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la personne responsable des marchés publics du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au



Développement, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 5 jours avant la date limite de remise des offres.

Présentation de l'offre

9. Les soumissionnaires peuvent soumettre leurs offres pour l'ensemble du lot.
10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de **DEUX MILLION DE FRANCS BURUNDAIS (2.000 000 FBU)**.
11. Les offres devront être soumises à la Direction Générale de l'Administration et de la Gestion sise au bâtiment principal du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement (Boulevard de la Liberté N° 15), Rohero I, Bujumbura, Téléphone : 22 22 34 51 au plus tard le 14.10./2025 à 10h 00. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
12. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table de matière.

Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

14. Les offres rédigées en langue française seront contenues dans une enveloppe fermée et déposée au Secrétariat de la Direction Générale de l'Administration et de la Gestion au plus tard le 14.10./2025 à 10 heures précises.
15. Toute offre reçue après l'ouverture des offres ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

16. L'ouverture des offres aura lieu en séance publique, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants le...../...../ 2025 à 10 heures 30min au bureau n°14 de la Direction Générale de l'Administration et de la Gestion. Conformément à l'Article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la Direction Nationale de Contrôle des marchés Publics doit assister à l'ouverture des offres. Lors de cette séance, il sera question uniquement de vérifier la présence et la validité des documents exigés dans les instructions donnés aux soumissionnaires.

17. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

Critères de qualification

18. Les exigences en matière de qualifications sont :

a. Les conditions d'ordre technique :

1. La garantie bancaire de soumission;
2. La preuve d'achat du Dossier d'Appel d'Offres portant le numéro du marché ;
3. Une attestation de non faillite en cours de validité (au plus 3mois) et délivrée par la juridiction compétente (Tribunal du Commerce) ;
4. Une attestation originale de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'O.B.R en cours de validité ;
5. Une attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS, en original et en cours de validité ;
6. Le certificat d'Immatriculation fiscale (NIF) ;
7. Avoir une adresse fixe et connue ;
8. Garantie technique de 3mois;
9. une copie du registre du commerce ;
10. une copie des statuts du soumissionnaire (personne morale) ;
11. Fiche Technique
12. Les spécifications techniques
13. Les statuts de la société

b. Les conditions d'ordre financière :

L'enveloppe intérieure scellée portant la mention : « Offre financière » devra comprendre les pièces suivantes :

1. L'Acte de soumission datée, signée et cachetée avec précision des noms et qualité du signataire ;
2. Le descriptif et le bordereau des prix unitaires en lettre et en chiffre, paraphés à chaque page, datés, signés et cachetés aux dernières pages par le soumissionnaire ;
3. Un devis quantitatif et estimatif paraphé à chaque page, daté, signé et cacheté à la dernière page par le soumissionnaire.
4. Le délai d'exécution.

NB : L'absence ou la non- conformité de l'un des documents entraine le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du code des marchés Publics.

19. Une marge de préférence ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles.

Adresse

20. Le dossier d'appel d'offres peut être consulté et/ou retiré à la Direction Générale de l'Administration et de la Gestion sise au bâtiment principal du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement (Boulevard de la Liberté N° 15), Rohero I, Bujumbura, Téléphone : 22 22 34 51 à partir du 14/01/2025.

**LE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS AU MINISTERE
DES AFFAIRES ETRANGERES, DE L'INTEGRATION REGIONALE
ET DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT**

Amb. Edouard BIZIMANA

Pd. Sylvie MANIREKANA

Assistante du Ministre



18/12/2025